Nations Unies A/C.2/63/SR.18

Assemblée générale
Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. : Générale
20 janvier 2009
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 27 octobre 2008, à 15 heures

Président : M. Metelitsa (Vice-Président) . . . . . (Bélarus)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : développement durable (*suite*)

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d''Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)

f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-56833 (F)

En l'absence de M^me^ Ogwu (Nigéria), M. Metelitsa (Belarus), Vice-Président, prend la présidence de la réunion.

La séance est ouverte à 15 h 5

Point 49 de l''ordre du jour : développement durable (*suite*)
(A/63/66, A/63/76-E/2008/54 et A/63/225)

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d''Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*) (A/63/304 et A/C.2/63/3)

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*) (A/63/296 et A/63/297)

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*) (A/63/347 et A/63/351)

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*) (A/63/294 et A/C.2/63/3)

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*) (A/63/294 et A/C.2/63/3)

f) Convention sur la diversité biologique (*suite*) (A/63/294 et A/C.2/63/3)

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l''environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire (*suite*) (A/63/25, Supplément n° 25)

1. **M^me^ Elrington** (Belize), s''exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que la CARICOM reste toujours très attachée à ce que l''Assemblée générale définisse la mer des Caraïbes comme zone spéciale dans l''optique du développement durable, sans préjudice du droit international applicable. Consécutivement à la création de la Commission de la mer des Caraïbes et à l''adoption de son Plan d''action, cette reconnaissance est indispensable pour y garantir une collaboration régionale effective et donner plein effet à la résolution 61/197 de l''Assemblée générale, nonobstant les diverses difficultés que posent les caractéristiques uniques de la mer des Caraïbes, mer entourée par le plus grand nombre de pays et embrassant le plus grand nombre de frontières maritimes, en regard des autres grands écosystèmes marins.

2. La CARICOM souligne également l''importance du suivi et de l''application du Programme d''action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d''action, saluant la décision de la Commission du développement durable de consacrer une journée de sa seizième session exclusivement aux petits États insulaires en développement. La Communauté des Caraïbes, soulignant la nécessité d''une action urgente pour aider lesdits États à remédier aux difficultés de plus en plus grandes que soulèvent les effets du changement climatique, prend acte du soutien précieux déjà apporté et réitère son appel à un financement accru et à un renforcement du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales, qui a un rôle important à jouer dans le suivi et la fourniture d''un appui technique aux petits États insulaires en développement pour leur mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, en particulier pendant la phase préparatoire de son examen.

3. Au regard des effets particulièrement dévastateurs de la saison des cyclones atlantiques de 2008 sur les petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes, la CARICOM appelle la communauté internationale à intensifier ses efforts pour fournir en temps voulu aux pays concernés l''assistance humanitaire et l''aide à la reconstruction. L''oratrice explique que les nombreuses catastrophes naturelles qui ont affecté la région des Caraïbes dans les années précédentes soulignent sa vulnérabilité aux changements climatiques. Une action mondiale, urgente, complète et résolue, pour surmonter ces difficultés, reste ainsi prioritaire pour la CARICOM. Les négociations en cours au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent déboucher sur un accord mondial, global et ambitieux pour réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre et mettre en place un

nouveau financement pour l''adaptation, prévisible et facilement accessible. À cet égard, les projets d''adaptation mis en œuvre dans la région des Caraïbes à ce jour sont de portée limitée en raison du manque de ressources et la CARICOM, saluant l''engagement déjà pris par la Grèce, exhorte ses autres partenaires du développement à envisager de fournir une assistance en finançant des projets et en permettant le transfert de technologie et savoir-faire. Malgré leur contribution négligeable aux émissions de gaz à effet de serre, les États membres de la CARICOM reconnaissent avoir une responsabilité collective dans l''atténuation des effets de ces émissions, appuyant les énergies renouvelables en tant que facteur essentiel de cette future atténuation et encourageant la mise en place de mécanismes innovants d''aide à la gestion durable des forêts.

4. **M^me^ Osman** (Soudan) dit que des défis mondiaux complexes et multidimensionnels menacent gravement les efforts entrepris pour atteindre un développement durable, particulièrement en matière de changements climatiques, de désertification et de diversité biologique. Pour ce qui est des changements climatiques, les sécheresses et les inondations périodiques ont créé pour le Soudan un besoin pressant d''agir au niveau des priorités nationales comme la sécurité alimentaire, l''approvisionnement en eau et la santé publique. Le Plan soudanais d''adaptation a pour but de déterminer les mesures urgentes pour traiter la question des changements climatiques à la lumière de ces priorités. Cependant, précise l''oratrice, l''insuffisance du financement, la faiblesse des capacités institutionnelles et le développement limité des infrastructures sont autant d''obstacles à la mise en œuvre de ce Plan. Le Soudan représente seulement moins de 0,1 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais il n''en a pas moins pris des mesures pour assurer davantage la viabilité de son développement. Toutefois, le Soudan, dit l''oratrice, estime par ailleurs que le problème du changement climatique doit être traité selon le principe de responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés doivent donc réduire très fortement leurs émissions de gaz à effet de serre et aider les pays en développement en fournissant à ces derniers de la technologie et des financements, et ce, d''une façon mesurable et vérifiable qui puisse donner lieu à la présentation de rapports. La situation particulière des pays les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés, doit aussi être au centre de toute stratégie collective de lutte contre les changements climatiques.

5. Pour ce qui concerne la désertification, menace sérieuse aggravée par les effets du changement climatique et la croissance rapide de la population, le Soudan a ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et exhorte la communauté internationale à fournir des ressources suffisantes et prévisibles pour aider les pays les plus touchés à mettre en œuvre cette Convention. En tant que pays le plus étendu d''Afrique doté d''une variété considérable d''écosystèmes, le Soudan accorde aussi une très grande priorité à la préservation de la diversité biologique et a adopté un plan d''action environnemental national pour la protection et la remise en état de ses écosystèmes, ainsi que pour promouvoir l''utilisation durable des ressources naturelles. Le Soudan, conclut l''oratrice, applaudit à la décision prise lors de la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique relative au transfert de technologie et à la mobilisation des ressources, deux facteurs essentiels pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention.

6. **M^me^ Blum** (Colombie) dit qu''il faut répondre d''urgence au problème mondial du changement climatique selon le principe des responsabilités communes mais différenciées. Un engagement plus résolu est ainsi nécessaire de la part des pays développés, conformément à leur responsabilité historique, de pair avec un renforcement de l''aide internationale aux mesures d''adaptation des pays en développement, lesquels sont plus vulnérables aux effets du réchauffement planétaire. La Commission doit œuvrer pour une vaste acceptation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en tant que principal axe de négociations en la matière. Suite aux décisions majeures prises durant la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la troisième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto, organisées à Bali, il est important de ne pas créer de programmes parallèles.

7. Pays héritier d''un patrimoine naturel extrêmement diversifié, la Colombie, dit l''oratrice, a œuvré à la conservation, remise en état et gestion de

ses écosystèmes et se classe au neuvième rang selon l''Indice de performance environnementale 2008, établi par les Universités de Yale et de Columbia. Les efforts considérables accomplis par des pays comme la Colombie en termes humains et financiers pour protéger l''environnement ont besoin d''un plus grand appui international. La communauté internationale doit en particulier soutenir les programmes de la Colombie visant à éradiquer les cultures illicites de drogues — à l''origine de la déforestation, désertification, destruction des écosystèmes et épuisement des ressources en eau — sur la base de la responsabilité partagée du problème mondial de la drogue. Il faut aussi progresser dans les négociations sur le régime international régissant l''accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation au titre de la Convention sur la diversité biologique.

8. L''oratrice estime que le rôle majeur joué par le système des Nations Unies dans les questions environnementales et la nécessité d''une meilleure coordination et d''une plus grande efficacité de la gouvernance internationale, imposent à l''Assemblée générale d''œuvrer prioritairement au renforcement du Programme des Nations Unies pour l''environnement (PNUE).

9. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie a toujours participé aux efforts de l''ONU visant à mettre en œuvre Action 21, les textes issus du Sommet Mondial pour le développement durable et le Document final du Sommet mondial de 2005.

10. Le PNUE continue de jouer un rôle clé dans le traitement des problèmes environnementaux qui se posent à l''heure de la séance en cours. La délégation de Russie se réjouit des résultats de la dixième session extraordinaire du Conseil d''Administration/Forum ministériel mondial sur l''environnement et note aussi avec intérêt les mesures prises pour en améliorer la structure.

11. L''adoption par consensus du Plan d''action de Bali en décembre 2007 est un véritable progrès dans les efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques. La prochaine et quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la quatrième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto, prévues à Poznań, devraient également apporter une contribution très utile au régime post-Kyoto.

12. Selon l''orateur, il importe de poursuivre les efforts au niveau international pour conserver la diversité biologique et lutter contre la désertification. À ce propos, la délégation de la Fédération de Russie salue les mesures prises pour mettre en œuvre les résultats des précédentes Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

13. La Commission du développement durable devrait conclure avec succès son cycle de travail sur l''agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l''Afrique. La crise alimentaire que connaît le monde à l''heure de la séance en cours rend le travail de la Commission d''autant plus pertinent. Tous les États membres doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour s''assurer que les décisions prises lors de la session suivante de la Commission tiennent véritablement compte des évolutions les plus récentes en matière d''agriculture et du rôle de l''agriculture dans les stratégies nationales de développement.

14. Le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe est l''instance appropriée pour une coopération continue en matière de prévention des catastrophes naturelles et d''atténuation de leurs effets. Le dialogue noué dans ce contexte doit rester informel et non politisé. Il importe également que des relations de travail effectives soient établies entre le Dispositif et l''Assemblée générale.

15. L''orateur estime que les efforts doivent porter en priorité sur la prévision des catastrophes, la préparation à ces catastrophes et la rapidité de réaction des organismes humanitaires nationaux et internationaux. Il est aussi nécessaire de renforcer les systèmes d''alerte rapide et d''améliorer les activités d''évaluation des dommages et d''atténuation des effets des catastrophes. À cette fin, la communauté internationale doit intensifier sa coopération dans ces domaines, y compris en échangeant expériences et informations et en assurant des actions de formation.

16. **M. Bendourou** (Maroc) déclare que le Maroc a fait de la protection de l''environnement un facteur essentiel de son développement économique et social en poursuivant une politique environnementale fondée

sur le principe du développement durable. Parmi les nombreuses réformes mises en œuvre, le Maroc a adopté toute une panoplie de mesures législatives et institutionnelles pour préserver ses ressources en eau et a mis en place une nouvelle stratégie de développement de l''irrigation dans le cadre de ses efforts de développement d''une agriculture durable.

17. Étant donné les grands risques climatiques, géologiques et biologiques auxquels il doit faire face en raison de sa situation géographique, et conscient des conséquences économiques et sociales des catastrophes naturelles, le Maroc a renforcé au cours des dix dernières années sa politique de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, son objectif étant à terme de réduire sensiblement le nombre de victimes ainsi que l''ampleur des dommages matériels causés par les catastrophes naturelles. La stratégie du Maroc s''articule autour des priorités fixées dans la Déclaration de Hyogo, et le pays considère que la prévention des risques relève de la responsabilité partagée entre l''État et les citoyens.

18. La réalité du changement climatique n''étant désormais plus mise en doute, le Maroc œuvre avec d''autres pays en développement à la promotion d''une action multilatérale concertée pour conclure, dans les délais convenus, un nouveau traité sur le climat qui devrait faciliter l''adaptation des pays en développement aux effets du changement climatique. De même, le Maroc mobilise des investissements supplémentaires et des technologies d''adaptation dans des secteurs stratégiques, telles l''énergie, la gestion de l''eau, l''agriculture et les forêts. Le Maroc, précise l''orateur, met particulièrement l''accent sur le renforcement des programmes nationaux de reforestation et sur l''appel à une coopération internationale accrue et à une approche de partenariat du mécanisme pour un développement propre instauré par le Protocole de Kyoto. Le Maroc prône également un plan d''action axé sur des systèmes d''alerte rapide, une cartographie de la vulnérabilité et une évaluation des risques, et ce, afin de déterminer les priorités nationales pour l''adaptation à court et long terme aux changements climatiques. En réponse aux problèmes spécifiques que posent son climat aride et ses périodes toujours plus longues de sécheresse, le Maroc a élaboré un programme d''action national de lutte contre la désertification fondé sur une approche participative associant tous les divers acteurs et partenaires concernés.

19. **M.** Thaung **Tun** (Myanmar), soulignant le fait que le développement durable passe nécessairement par le traitement effectif du problème de l''extrême pauvreté, déclare que le Myanmar a adopté Action 21 du Myanmar en 1997 pour que les questions de politique environnementale et de développement durable soient prises en compte dans les processus décisionnels en matière économique et sociale. En outre, le Myanmar a adopté en 1995 une nouvelle politique de promotion de la gestion durable des forêts tout en répondant aux besoins socio-économiques et à ceux de la collectivité, et en préservant la diversité biologique et la stabilité de l''environnement. Le Myanmar a également pris des mesures pour remédier aux conséquences néfastes de la déforestation entreprise au profit de l''agriculture, de l''industrie et du logement, entre autres. Le Gouvernement du Myanmar, dit l''orateur, a pris des mesures de conservation et de préservation de la faune et de la flore sauvages, ainsi que d''extension des zones forestières existantes. L''agriculture étant le pilier de l''économie nationale, le Myanmar a élaboré des plans nationaux pour l''agriculture afin de promouvoir le développement économique, assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté tout en prenant aussi d''autres mesures, comme l''amélioration de la composition de l''alimentation du bétail, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

20. Le cyclone Nargis est la catastrophe naturelle la plus grave de l''histoire connue du Myanmar. Le Myanmar a mis en œuvre des activités de secours et de relèvement dans les zones sinistrées. Le Myanmar a aussi demandé et reçu une aide d''urgence du Fonds central d''intervention pour les urgences humanitaires des Nations Unies. Les secours médicaux au niveau national, complétés par l''action d''équipes médicales civiles d''un certain nombre d''autres pays, ont permis d''éviter les épidémies. Les changements climatiques, comme en témoignent les ravages du cyclone Nargis au Myanmar, risquent d''entraver sérieusement les efforts des gouvernements en faveur du développement économique et social et doivent ainsi être traités par une action internationale concertée, laquelle supposera de mettre de nouvelles ressources supplémentaires à la disposition des pays en développement à l''appui de leurs mesures d''adaptation aux changements climatiques et d''atténuation de leurs effets.

21. **M. Ben-Tura** (Israël) dit qu''il faut agir d''urgence pour assurer la protection de

l''environnement et lutter contre les changements climatiques qui menacent le développement durable de tous les pays, riches ou pauvres. L''orateur salue les conclusions du rapport du Secrétaire général (A/63/304) sur la nécessité d''une large participation de tous à la mise en œuvre des principes du développement durable. La délégation d''Israël considère que l''échange des enseignements tirés et des meilleures pratiques peut donner une nouvelle impulsion à l''efficacité et faciliter l''inclusion de ces principes dans les plans nationaux de développement. La Commission du développement durable pourrait servir d''espace utile pour ces échanges.

22. Israël, dit l''orateur, a progressé dans le développement durable et estime être ainsi en mesure de partager des connaissances et des compétences avec d''autres États et régions, notamment en matière de gestion de l''eau. En réponse à la rareté physique de l''eau dans la région, Israël a élaboré un certain nombre de techniques accessibles de gestion durable, tels le recyclage de l''eau, le retraitement des eaux usées et le dessalement, sur la base des principes du développement durable. Ces mesures s''imbriquent parfaitement avec les efforts du pays de lutte contre la désertification. Au nombre des premiers pays à avoir signé et ratifié la Convention sur la lutte contre la désertification, Israël participe activement à l''action des pays de Méditerranée septentrionale qui ont créé un portail pour l''échange de métadonnées sur la désertification et s''emploie à mettre des connaissances et des formations à la disposition d''autres pays. Israël envisage par ailleurs de créer un lieu de concertation pour améliorer les synergies entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique.

23. Depuis 1980, les dépenses publiques des pays dans leur secteur agricole ont dans l''ensemble baissé, comme l''indique le rapport du Secrétaire général (A/63/304). À l''opposé, Israël n''a pas cessé de défendre le rôle de l''agriculture dans le développement et a investi dans le développement de la technologie et du savoir-faire dans ce secteur. En juin 2008, le Centre israélien de coopération internationale a signé un mémorandum d''accord de coopération agricole avec le Programme des Nations Unies pour le développement en Afrique.

24. **M^me^ Legarda** (Philippines) déclare que les Philippines souscrivent pleinement au principe d''équilibre des engagements inscrit dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et qu''elles ont ainsi proposé des financements plus adaptés et des mécanismes de transfert de technologie au titre du Plan d''action de Bali, afin de corriger les niveaux imprévisibles et insuffisants de financement existants qui ne sont pas compatibles avec ces engagements.

25. Il faut davantage se concentrer sur l''adaptation aux changements climatiques que sur les efforts d''atténuation de ces changements au titre de la Convention. L''adaptation aux changements climatiques implique nécessairement de réduire les vulnérabilités profondes, de renforcer les capacités de réaction et de gérer les risques climatiques. Selon l''oratrice, cela passe par une stratégie nationale dynamique et préventive. L''adoption par les Philippines de mesures complètes qui établissent un équilibre entre le développement et la protection de l''environnement dans le cadre du développement durable prouve leur engagement en faveur de la Convention.

26. Des parlementaires de pays vulnérables aux changements climatiques ont récemment tenu une réunion consultative à Manille. Ils y ont préconisé des mesures de réduction des risques de catastrophe, non seulement en tant que priorités nationales et pour la collectivité, mais aussi en tant que moyens rentables d''adaptation aux changements climatiques. Le Cadre d''action de Hyogo est un instrument efficace de réduction des risques de catastrophe au niveau national. Il convient donc de transformer ce Cadre en instrument juridique ayant force obligatoire au niveau international.

27. Le Congrès mondial des femmes en politique et en gouvernance, qui s''est récemment tenu à Manille, a adopté la Déclaration de Manille sur le rôle des femmes dans l''adaptation aux changements climatiques et la prévention des catastrophes naturelles, laquelle Déclaration demande aux gouvernements de respecter leurs engagements internationaux en matière d''égalité des sexes et de mettre en œuvre des plans et stratégies soucieux de l''égalité des sexes. Parallèlement, il est essentiel de revoir constamment toutes ces stratégies pour suivre toutes nouveautés susceptibles d''améliorer l''efficacité de la lutte contre les changements climatiques.

28. **M^me^ Ithete** (Namibie) dit que la question des sols demeure au cœur du développement durable. L''oratrice souhaite centrer son intervention sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La Namibie est particulièrement exposée à l''érosion des sols causée par de fortes pluies qui font suite à des périodes de sécheresse, point de départ du processus de désertification. La Namibie est favorable à une gestion des ressources naturelles axée sur la collectivité, estimant qu''une gestion écologiquement saine des ressources contribue à terme à diminuer la pauvreté et à soutenir une bonne gouvernance. La Namibie, avec l''aide du Fonds pour l''environnement mondial (FEM) et en partenariat avec des organisations non gouvernementales (ONG), a mis en œuvre le programme de partenariat national pilote pour une gestion intégrée des terres à long terme. L''oratrice appelle la communauté internationale à augmenter substantiellement ses dotations au thème de la dégradation des sols, préoccupation centrale du FEM, lors du prochain cycle de reconstitution de la Caisse du Fonds. En matière de désertification, la prévention coûte moins cher que la guérison. L''oratrice se dit encouragée par l''étroite coopération existant entre les secrétariats des Conventions de Rio et la Commission du développement durable et se félicite de participer à la prochaine dix-septième session de la Commission.

29. **M^me^ Aitimova** (Kazakhstan) dit que la réduction de la pauvreté est la clé du développement durable, mais que les actions menées pour résoudre les diverses crises mondiales ne doivent pas faire perdre de vue l''objectif de gestion durable de l''environnement. Les efforts du Kazakhstan pour augmenter la production agricole respectent les principes de l''environnement tel l''entretien des bassins transfrontières. Le rôle joué par l''ONU d''intermédiaire entre pays développés et pays en développement est plus essentiel que jamais pour faciliter les transferts de technologie et le type d''investissements dans l''agriculture permettant à des pays exportateurs de céréales comme le Kazakhstan de contribuer à atténuer la crise alimentaire mondiale. Le Kazakhstan s''efforce d''accomplir un « » bond en avant technologique » » dans l''utilisation de l''eau et de l''énergie à long terme. À cette fin, le Kazakhstan noue des partenariats avec le secteur privé selon les recommandations de la Commission du développement durable. Le Kazakhstan a harmonisé ses politiques nationales avec la pratique internationale dans son Code national de l''environnement de 2007 et a récemment ratifié le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique. Le Kazakhstan doit organiser une conférence des ministres des affaires environnementales, économiques et sociales de la région Asie-Pacifique en 2010, et de l''Europe et de l''Asie en 2011.

30. L''oratrice exprime ses remerciements pour l''aide internationale apportée en réponse aux catastrophes liées à l''assèchement de la mer d''Aral et aux déchets nucléaires du polygone de Semipalatinsk. L''oratrice demande instamment aux États Membres de soutenir le projet de résolution demandant d''octroyer le statut d''observateur au Fonds international pour le sauvetage de la mer d''Aral. Le Kazakhstan soutient le Cadre d''action de Hyogo et appelle à la création d''autres centres nationaux et régionaux de prévention des catastrophes.

31. **M. Loh** (Singapour) déclare que la population urbaine dans le monde est en voie de dépasser la population rurale pour la première fois de l''histoire, mettant à rude épreuve les infrastructures du développement, en particulier en Asie. Il va falloir trouver un équilibre entre la demande croissante d''énergie que cette évolution implique et les préoccupations environnementales. En tant qu''État insulaire densément peuplé ne disposant pas de ressources naturelles, Singapour est un bon modèle de cet équilibre par son utilisation judicieuse de ressources foncières limitées et un strict contrôle de son trafic et de sa pollution atmosphérique. L''orateur explique que Singapour expérimente aussi des technologies de pointe de traitement de l''eau, dont le dessalement de l''eau de mer par osmose inverse et a affecté 236 millions de dollars au développement de ses ressources limitées en énergie éolienne et solaire. Singapour a organisé le Sommet mondial des villes lors de la récente Semaine internationale de l''eau de Singapour et a l''intention de renouveler cette manifestation en 2010. Les pays développés doivent montrer l''exemple dans la réduction des émissions polluantes afin d''encourager les pays en développement à ne pas laisser les besoins de développement primer les préoccupations environnementales.

32. **M^me^ Bensmail** (Algérie) dit que la spéculation dans l''agriculture et sur les marchés financiers, les mauvaises politiques commerciales, les catastrophes naturelles et les changements climatiques ont tous une

responsabilité dans les crises qui sévissent au moment de la séance en cours. La dix-septième session à venir de la Commission du développement durable offrira l''occasion de progresser plus avant vers les objectifs d''Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. L''Algérie a intégré des mesures concrètes de renforcement des trois piliers économique, social et environnemental du développement dans ses plans nationaux de développement de l''agriculture et de lutte contre la pauvreté, la désertification et la déforestation, assortis de réformes économiques visant à promouvoir la participation du secteur privé. Porte-parole honoraire des Nations Unies pour l''Année internationale des déserts et de la désertification en 2006, le Ministre algérien de l''environnement, dit l''oratrice, a présenté en 2007 une proposition au PNUE qui a débouché sur la proclamation par l''Assemblée générale des Nations Unies de la décennie 2010-2020 « » Décennie pour les déserts et la lutte contre la désertification » ». L''oratrice salue le plan stratégique décennal adopté par la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification. L''oratrice espère que la prochaine Conférence sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague permettra d''enregistrer de nouveaux progrès.

33. **M. Osuga** (Japon) décrit les résultats du Sommet du Groupe des Huit en juillet 2008 et de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l''Afrique (TICAD IV) en mai 2008. L''orateur fait aussi part de l''action du Gouvernement japonais dans les domaines concernés. Les dirigeants du Groupe des Huit sont unanimes à estimer que les défis posés par les changements climatiques ne peuvent être efficacement relevés que par la contribution de toutes les grandes puissances économiques, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées. Ils ont déclaré leur intention de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial de 50 % au moins à l''horizon 2050 pour toutes les parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. La prochaine Conférence sur les changements climatiques va examiner des propositions pour le cadre de travail après 2012. À cet effet, le Japon a présenté en septembre ses propositions en vue d''un cadre effectif au titre duquel toutes les grandes puissances économiques participeraient de manière responsable à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

34. Le Groupe des Huit a également déclaré qu''il poursuivra et resserrera la coopération avec les pays en développement, en particulier avec les pays moins avancés et les petits États insulaires en développement dans leurs efforts d''adaptation aux changements climatiques, y compris en matière de réduction des risques de catastrophe.

35. Dans le cadre de ses réponses aux effets du changement climatique, le Japon, dit l''orateur, a mis en place un mécanisme financier à hauteur de 10 milliards de dollars, le « » Partenariat planète fraîche » », et étend son aide aux pays en développement qui s''efforcent de concilier les réductions d''émissions de gaz à effet de serre avec la croissance économique. Durant la TICAD IV, les représentants de 51 pays africains ont salué le « » Partenariat planète fraîche » ».

36. L''eau et l''assainissement sont l''un des grands domaines du développement étroitement liés aux changements climatiques et aux OMD. Les participants au Groupe des Huit ont déclaré qu''ils agiront en faveur de la gestion intégrée des ressources en eau, l''accent étant mis en particulier sur l''Afrique subsaharienne et la région Asie-Pacifique. Les participants à la TICAD IV ont aussi estimé essentiel de favoriser l''utilisation rationnelle des ressources en eau à long terme. Depuis les années 90, le Japon est le premier donateur d''aide publique au développement (APD) dans le secteur de l''eau et de l''assainissement. Le pays est même résolu à accroître ses efforts d''aide aux pays en développement dans ce domaine.

37. En matière de diversité biologique, poursuit l''orateur, les dirigeants du Groupe des Huit ont approuvé l''Appel de Kobe pour l''action en faveur de la diversité biologique qui demande à tous les pays de travailler ensemble dans les domaines suivants : objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et suite à donner à cet objectif, utilisation durable de la diversité biologique, zones protégées, engagement du secteur privé et capacités scientifiques de suivi. L''Année 2010 sera l''Année internationale de la diversité biologique. Cette année là, le Japon sera l''hôte de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

38. Il faut sans conteste renforcer la gouvernance environnementale au niveau international et tirer le meilleur parti des connaissances et des compétences accumulées par le PNUE et les accords

environnementaux multilatéraux existants via la création de synergies et la promotion de la cohérence. La promotion de l''éducation, la sensibilisation du public et la formation sont des éléments cruciaux du développement durable. Les participants à la TICAD IV ont reconnu l''importance de la promotion des initiatives de l''éducation au service du développement durable, tandis que les dirigeants du Groupe des Huit ont déclaré qu''ils agiront en faveur des initiatives de l''éducation au service du développement durable en soutenant l''action de l''UNESCO et d''autres organisations dans leur promotion d''une société plus soucieuse du long terme et émettant peu de carbone. Le Japon, conclut l''orateur, a pleinement à cœur de participer à la Décennie des Nations Unies pour l''éducation au service du développement durable.

39. **M^me^ Zemene** (Éthiopie) fait observer que le rapport du Secrétaire général (A/63/304) expose clairement les effets du changement climatique qui font basculer des millions de personnes dans la pauvreté. L''Éthiopie soutient résolument l''accent mis dans le rapport sur l''aide à l''augmentation de la production agricole des pays en développement.

40. L''Éthiopie est partie à la plupart des conventions internationales importantes sur l''environnement, en particulier celles qui concernent les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification. Le pays est doté d''un Plan national d''action pour la protection de l''environnement destiné à mettre en place le développement durable et à traiter les questions environnementales multidimensionnelles. La célébration du millénaire éthiopien, qui a duré toute une année et qui vient juste de se terminer à l''heure de la séance en cours, a rallié des millions de personnes à la cause de la reforestation. Le programme de plantation d''arbres établi à cet effet a bénéficié d''une reconnaissance internationale.

41. S''agissant des renchérissements des denrées alimentaires et de l''énergie au niveau mondial, la révolution verte comme solution privilégiée pour régler la crise alimentaire ainsi que la recherche de sources d''énergie alternatives, dont les biocarburants, sont étroitement liés à l''environnement. Les pays doivent trouver le juste équilibre entre la hausse de la production des cultures vivrières et la recherche de sources d''énergie alternatives pour assurer la pérennité de l''environnement.

42. Malgré les problèmes posés par les calamités naturelles, l''absence de capacités et l''insuffisance des ressources financières, l''Éthiopie s''efforce en priorité de sensibiliser la population rurale à la nécessité de lutter contre la désertification, d''améliorer l''arido-culture et d''utiliser les énergies renouvelables. Le pays attache aussi de l''importance au renforcement des capacités des collectivités locales pour réduire le plus possible les conséquences des modifications de l''environnement sur le secteur agricole.

43. Le soutien des partenaires du développement est indispensable à la consolidation des efforts des pays en développement au niveau national, en particulier des pays d''Afrique. À ce sujet, les projets de renforcement des capacités et d''aide technique visant à bonifier les techniques locales de protection de l''environnement, les méthodes de production plus propres dans l''agriculture ou l''industrie, et l''appui à la lutte contre la désertification, sont d''une importance capitale.

44. **M. Hirsch** (Norvège) dit que les ravages potentiels des changements climatiques peuvent être graves au point d''anéantir les efforts de développement des pays pauvres. Des millions de personnes dans la seule Afrique sub-saharienne risquent de mourir de maladies directement liées aux changements climatiques. Les progrès réalisés à ce jour pourraient être annulés. Il faut que les mesures prises pour traiter les problèmes de la pauvreté et des changements climatiques se renforcent mutuellement. Le monde ne doit pas être forcé de choisir entre développement et protection de l''environnement. Pour se développer, les pays en développement ont besoin de consommer davantage d''énergie. Toutefois, l''objectif poursuivi doit être la croissance économique sans augmentation des émissions polluantes, ce qui implique de privilégier davantage les énergies renouvelables et le rendement énergétique.

45. Parallèlement, pendant peut-être un demi-siècle encore, les combustibles fossiles continueront probablement d''être prédominants dans le système énergétique mondial. Ainsi, même les percées technologiques en matière d''énergies renouvelables ne dispenseront pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de la production et de l''utilisation de combustibles fossiles. Le piégeage et le stockage du carbone constituent l''une des technologies les plus prometteuses dans ce contexte. Selon l''Agence internationale de l''énergie atomique, le piégeage et le stockage du carbone pourraient assurer environ 20 %

des réductions d''émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial prévues à l''horizon 2050, pourcentage de réduction à peu près équivalent à celui que devraient permettre les énergies renouvelables. La Norvège s''est lancée dans un programme ambitieux de piégeage et stockage du carbone et est l''un des rares pays ayant déjà une expérience pratique importante du processus. La Norvège a pour objectif de mettre en service dans quelques années une unité complète de piégeage et de stockage du carbone. Toutefois, la mise en place au niveau mondial de ces unités peut se faire uniquement grâce à la coopération internationale. Les pays développés ont une responsabilité particulière dans la mise au point de cette technologie et dans l''élaboration d''un cadre financier garantissant l''intérêt commercial de cette technologie.

46. La déforestation et le dépérissement de la forêt représentent juste un peu moins de 20 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. L''arrêt de la déforestation pourrait permettre de réduire rapidement ces émissions de manière relativement rentable. Par conséquent, lors de la Conférence de Bali sur les changements climatiques, la Norvège a annoncé une grande initiative de réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et du dépérissement de la forêt, financée à hauteur de 500 millions de dollars par an. La Norvège estime qu''il faut inclure les émissions provenant de la déforestation et du dépérissement de la forêt dans le nouvel accord mondial fondé sur la Convention-cadre qui sera conclu, on peut l''espérer, en 2009 à Copenhague. La Norvège se réjouit de constater que d''autres pays apportent de plus en plus leur soutien à des initiatives apparentées, mais elle note le risque de multiplication d''actions non coordonnées. Aussi la Norvège souligne-t-elle l''importance d''un soutien international étroitement coordonné en faveur des pays tropicaux dans leurs efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et du dépérissement de la forêt.

47. L''orateur dit qu''il existe des liens étroits entre les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et du dépérissement de la forêt, et la gestion durable des ressources naturelles et de la diversité biologique. La diversité biologique rend des services essentiels en matière d''écosystèmes, tels que l''alimentation, l''eau, les matériaux de construction et les médicaments mais cette diversité biologique, poursuit l''orateur, est menacée par les changements climatiques. La précédente Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a fait ressortir les liens étroits entre diversité biologique et changements climatiques.

48. Il faut associer les mesures d''adaptation aux changements climatiques avec la réduction des risques de catastrophe dans le cadre des efforts visant le développement durable. On a proposé de consacrer 1 % de l''APD à la réduction des risques de catastrophe pour s''assurer que les investissements des pays en développement ne soient pas affectés par les catastrophes et qu''ils puissent ainsi davantage résister aux changements climatiques. La Norvège est prête à accroître ses investissements dans la réduction des risques de catastrophe naturelle pour aider les pays particulièrement exposés qui ont apporté la preuve de leur engagement politique et en attendent des résultats concrets. Le Fonds d''affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes est un soutien important à cet égard. Enfin, la Norvège se félicite de la création du poste de Sous-Secrétaire général à la réduction des risques de catastrophe.

49. **M. Kalilangwe** (Malawi) constate que les nombreux problèmes posés par le renchérissement des produits alimentaires et de l''énergie, ainsi que la pauvreté et la faim, la dégradation rapide de l''environnement, les changements climatiques et le réchauffement planétaire menacent le développement durable dans de nombreux pays. Les plus touchés sont les pays les moins avancés dont les économies sont pour l''essentiel fondées sur l''agriculture, tel le Malawi. Des pluies irrégulières, des périodes prolongées de sécheresse et des crues éclairs continuent d''affecter la production agricole et, partant, la capacité du Gouvernement du Malawi d''accélérer une croissance économique soutenue pour éradiquer la pauvreté et la famine.

50. Pour ces raisons, même si le Malawi note que des progrès sont enregistrés au niveau international pour atténuer les effets du changement climatique et s''y adapter, le pays estime qu''il faut faire encore plus. En particulier, l''aide, tant financière que technique, offerte aux pays les moins avancés visant à lutter contre les changements climatiques, doit être doublée. Le Malawi une fois encore appelle à adhérer au principe de responsabilités communes mais différenciées dans la lutte contre les changements climatiques étant donné la quantité négligeable de gaz à effet de serre émis par les pays les moins avancés.

51. À ce propos, le Malawi espère que la prochaine Conférence sur les changements climatiques sera l''occasion de réfléchir plus avant sur la manière d''aider les pays pauvres à faire face aux effets du changement climatique et de leur permettre d''atteindre un développement durable au bénéfice de leur population. Le Malawi, dit l''orateur, espère que la Conférence se déroulera de façon équitable et transparente afin que la Convention-cadre et le Protocole de Kyoto soient appliqués dans les délais convenus.

52. **M. Alahraf** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que la désertification progresse chaque année de plusieurs centaines de kilomètres carrés et déplace des millions de personnes au risque d''anéantir les progrès du développement, en particulier en Afrique. Il faut redoubler d''efforts dans l''application du Plan-cadre stratégique décennal (2008-2018) visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en particulier pour assurer les ressources financières, les transferts de technologie et le renforcement des capacités nécessaires aux pays le plus touchés par la désertification. L''orateur lance un appel à la coopération au titre du Cadre d''action de Hyogo pour assurer la cohérence et les synergies entre la lutte contre les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu''à l''application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d''action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et à la préparation de la prochaine et dix-septième session de la Commission du développement durable. Le traitement de la crise alimentaire passe nécessairement par des partenariats internationaux très forts, particulièrement en Afrique.

53. **M. Khaleel** (Maldives) dit que de nombreux petits États insulaires en développement ont accompli d''importants progrès en matière de croissance économique, de développement social et de préservation de l''environnement, mais que ces progrès seront toujours précaires. Ces États sont davantage exposés aux risques économiques que d''autres pays en développement en raison de leur vulnérabilité aux chocs externes, de leur dépendance au commerce international, et de leur exposition aux catastrophes naturelles. Les crises alimentaire, énergétique et financière qui sévissent à l''heure de la séance en cours auront des conséquences graves et très étendues sur le développement durable des petits États insulaires et autres pays vulnérables tels les pays les moins avancés. Les très grandes pressions qui s''exercent sur les balances des paiements ainsi que les hausses des taux d''inflation sur fond de craintes de récession mondiale risquent d''entraver les progrès vers les objectifs du développement fixés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est donc nécessaire d''agir de manière intégrée et coordonnée à tous les niveaux pour atténuer les effets des crises et mettre en place des partenariats mondiaux afin d''y apporter une solution à court et long terme. Il faut accroître l''APD et les transferts de technologie pour relever les défis toujours plus grands en matière de sécurité alimentaire et pour soutenir les efforts d''atténuation des changements climatiques et d''adaptation à ces changements.

54. L''orateur explique que les Maldives ont enregistré sur les trois dernières décennies une croissance socioéconomique admirable, avec l''un des taux de progression du PIB les plus élevés de l''Asie du Sud, malgré de grandes difficultés qui entravent leur développement en raison de leurs caractéristiques géographiques très particulières, de leur faible population très dispersée et de leur grande vulnérabilité économique et environnementale.

55. Les OMD ont été intégralement repris dans les priorités de développement national des Maldives qui sont en mesure d''atteindre la plupart de ces objectifs à l''horizon 2015 dans les délais prévus. L''orateur précise que les Maldives ont déjà atteint les objectifs de réduction de moitié de l''extrême pauvreté et de l''éducation primaire pour tous. Les Maldives sont en bonne voie en matière de diminution de la mortalité de l''enfant et d''amélioration de la santé maternelle. Toutefois, la viabilité du point de vue écologique et l''égalité des sexes restent des problèmes majeurs à surmonter.

56. La capacité des Maldives de préserver et d''améliorer ce remarquable niveau de développement, dit l''orateur, est quotidiennement remise en cause par les effets pernicieux de la dégradation de l''environnement mondial. Les changements climatiques, pour les Maldives, ne constituent pas un risque lointain mais une réalité présente. La montée du niveau de la mer, les inondations, la diminution des ressources disponibles en eau douce et le blanchissement des coraux dus au réchauffement des mers sont des phénomènes devenus fréquents et qui

affectent déjà l''économie du pays et les vies et moyens de subsistance de ses petites communautés. Les conditions météorologiques instables et extrêmes forcent toujours les Maldives à détourner leurs ressources limitées de leur développement stratégique pour les consacrer à des activités de relèvement et de reconstruction.

57. Les Maldives et autres petits États insulaires en développement sont les pays dont le développement et l''existence même sont fondamentalement menacés par le réchauffement planétaire et ses conséquences, mais qui y contribuent le moins. Tous ces pays sont parfaitement au courant des sombres prédictions du quatrième rapport d''évaluation du Groupe d''experts intergouvernemental sur l''évolution du climat. Si ces prédictions s''avèrent, les Maldives et nombre d''autres petits États insulaires en développement cesseront d''exister dans un délai relativement court. Cette situation constituerait pour des millions de personnes à travers le monde une menace pour leur sécurité compromettant directement leurs droits les plus fondamentaux, dont le droit à la vie et à l''autodétermination. S''attaquer aux injustices engendrées par les changements climatiques incombe à l''ensemble de la communauté internationale. Une approche complète du développement durable et équitable, axée sur les droits et ancrée dans le principe de responsabilités communes mais différenciées, constitue la démarche logique et éthique à suivre.

58. Le Conseil des droits de l''homme, à l''initiative des Maldives et de 80 autres pays partageant les vues de ce pays, a récemment reconnu pour la première fois l''existence d''un rapport entre droits de l''homme et changements climatiques. Le Conseil débattra officiellement de cette question à sa dixième session en mars 2009. L''orateur espère que les personnes œuvrant au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques à la conclusion d''un accord succédant efficacement et équitablement au Protocole de Kyoto tiendront dûment compte des conclusions de ces débats.

59. **M^me^ Houngbedji** (Bénin), évoquant la crise financière internationale qui sévit à l''heure de la séance en cours, fait observer la promptitude avec laquelle les pays développés ont mobilisé des sommes vertigineuses pour tenter de juguler la crise en vue de prévenir une véritable récession. L''oratrice espère que la crise financière n''occultera pas totalement les autres crises du moment, notamment les crises alimentaire, environnementale (résultant des changements climatiques), de la déforestation, de la désertification, et de la dette, etc. La réaction à la crise financière prouve que le monde dispose de ressources suffisantes pour apporter une réponse solidaire aux problèmes de développement économique. La solidarité dont les pays du monde occidental ont fait preuve peut et doit s''étendre à toute l''humanité, en particulier pour ce qui concerne la question du développement durable. Le Bénin ne doute pas que cette solidarité se traduira dans les faits.

60. L''oratrice estime qu''il faut étudier les liens qui existent entre désertification, diversité biologique et changements climatiques afin de trouver des solutions aux fortes pressions que font subir aux ressources naturelles les besoins énergétiques, les activités agricoles et la croissance de la population. Le Sommet mondial pour le développement durable a reconnu que la lutte contre la désertification est un facteur majeur de diminution de la pauvreté. Soulignant l''importance de la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en tant que seul instrument universel juridiquement contraignant qui traite de la dégradation des sols et de la désertification, le Bénin appelle donc à une augmentation des ressources mises à la disposition de la Convention-cadre et note avec satisfaction la signature d''un mémorandum d''accord entre le Secrétariat de la Convention-cadre et la Commission économique des Nations Unies pour l''Afrique, ainsi que le début d''un plan de travail stratégique.

61. Au nombre des pays les moins avancés, le Bénin est extrêmement vulnérable aux effets des changements climatiques qui vont probablement augmenter la fréquence, la gravité et la durée de la sécheresse dans de nombreuses régions arides et semi-arides. Les pays développés, dont les États-Unis d''Amérique, doivent faire des concessions en vue d''engagements quantitatifs afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les délais fixés pour l''après-2012. Dans ce contexte, indique l''oratrice, la Communauté Économique des États de l''Afrique de l''Ouest et le Gouvernement du Bénin ont organisé en octobre 2008 une conférence sous-régionale ayant pour but de définir une stratégie régionale pour l''Afrique de l''Ouest.

62. **M. Waramit** (Thaïlande) dit que la Thaïlande aborde la question du développement durable en adoptant le principe d''autosuffisance économique, qui

non seulement complète les trois piliers du développement durable, mais qui correspond aussi à une philosophie traditionnelle du peuple thaïlandais.

63. Les catastrophes naturelles sont inévitables, mais les pays développés, en fournissant une aide efficace aux pays en développement, peuvent en compenser les pires effets, grâce notamment à des systèmes d''alerte rapide et de préparation aux catastrophes. La délégation thaïlandaise, dit l''orateur, encourage donc l''ONU à plus de volontarisme dans ce contexte en associant l''Organisation des Nations Unies pour l''éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission océanographique intergouvernementale et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à la mise en place de réseaux internationaux d''alerte rapide.

64. Le Fonds régional d''affectation spéciale en cas de tsunami a été créé dans le but de doter la région de l''Asie et du Pacifique d''un système d''alerte rapide. La délégation thaïlandaise se félicite particulièrement des contributions financières des Gouvernements de Turquie et du Népal et de l''aide des experts mis à disposition par le Gouvernement néerlandais. Elle appelle aussi la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l''Asie et le Pacifique à intensifier ses efforts dans le soutien au fonctionnement plein et entier du Fonds.

65. Les effets du changement climatique, poursuit l''orateur, nuiront au développement durable et à la réalisation des OMD. Par conséquent, la délégation thaïlandaise attend avec un grand intérêt l''adoption, lors de la quatorzième session de la Conférence sur les changements climatiques, du programme de travail et du plan d''action convenus au titre de la feuille de route de Bali. Le développement durable étant une tâche d''envergure et une question intersectorielle, il faut renforcer les synergies à tous les niveaux entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique.

66. L''orateur estime que les pays développés doivent aussi envisager d''augmenter leur assistance aux pays en développement pour aider ces derniers à s''adapter aux changements climatiques et atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. En l''occurrence, la délégation thaïlandaise se réjouit du fait que le Fonds pour l''adaptation va bientôt être opérationnel et appelle à une aide internationale concertée, financière et technique, outre les engagements existants au titre de l''APD.

67. **M. Rachkov** (Bélarus) dit que le Bélarus soutient la mise en œuvre d''Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et qu''il a toujours participé aux efforts déployés en réponse au problème du développement durable, au niveau national et international. Les changements climatiques et la sécurité énergétique sont des problèmes mondiaux et interdépendants dont la solution passera par un partenariat mondial.

68. Le Bélarus est le premier pays à avoir proposé un amendement par lequel celui-ci serait ajouté à l''annexe B du Protocole de Kyoto et s''engagerait à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Cet amendement, poursuit l''orateur, a certes été adopté à Nairobi par la Conférence sur les changements climatiques, mais n''a malheureusement été ratifié que par neuf États. La délégation du Bélarus demande donc aux parties au Protocole de Kyoto et aux représentants de l''Union interparlementaire de mener à bien les procédures internes nécessaires à l''entrée en vigueur de l''amendement.

69. Le régime post-Kyoto doit mettre en place un mécanisme plus souple permettant aux États d''assumer volontairement les obligations de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, faute de quoi la situation absurde que l''on connaît perdurerait, à savoir l''impossibilité d''un État désireux d''assumer de telles obligations de s''en acquitter en raison de lourdeurs administratives.

70. Le Bélarus privilégie fortement la modernisation des capacités productives et l''introduction de nouvelles technologies, y compris l''utilisation de sources d''énergie non classiques et renouvelables. De 1996 à 2006, le Bélarus a réduit ses émissions de dioxyde de carbone d''environ 130 tonnes en améliorant l''efficacité de ses sources de production d''électricité, en augmentant l''utilisation du gaz naturel et en introduisant des technologies permettant des économies d''énergie. Dans cet esprit, le Gouvernement du Bélarus met en œuvre un programme national d''économie d''énergie pour la période 2006-2010 dans le but de faire baisser les dépenses d''énergie en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Cela devrait permettre de réduire au niveau

national d''au moins 12 millions de tonnes les rejets de gaz à effet de serre dans l''atmosphère.

71. La délégation du Bélarus, dit l''orateur, se félicite des textes issus de la Conférence de Bali sur les changements climatiques, notamment l''adoption par consensus du Plan d''action de Bali et réitère sa volonté de collaborer de manière constructive avec d''autres acteurs à la conclusion d''un accord sur un régime post-Kyoto.

72. Parallèlement aux accords de réduction des émissions de gaz à effet de serre, poursuit l''orateur, la communauté internationale devrait élaborer un cadre efficace de mesures d''adaptation aux changements climatiques et de transfert de technologie. Dans la conjoncture des crises financière et énergétique à l''heure de la séance en cours, il faut aussi de toute évidence mettre en place un mécanisme international efficace de transfert de technologie à haut rendement énergétique et facilitant les économies d''énergie.

73. Durant la soixante-troisième session de l''Assemblée générale, le Bélarus a demandé la tenue d''un débat thématique sur l''utilisation de sources d''énergie alternatives et renouvelables en tant que questions d''intérêt commun. Ce débat a été l''occasion de discuter d''un mécanisme permettant à tous les pays d''avoir accès à des technologies énergétiques de pointe sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle. Des consultations informelles pourraient également être envisagées en tant que première étape vers l''élaboration concertée d''un plan mondial de résolution de la crise énergétique.

74. Les débats thématiques de l''Assemblée générale sur le changement climatique ont montré qu''il existe un appui politique aux efforts conjoints internationaux luttant contre celui-ci. L''orateur conclut que la Conférence de Poznań sur les changements climatiques devrait grandement contribuer à améliorer l''approche stratégique de la coopération internationale dans ce domaine.

75. **M. Gass** (Suisse) déclare que la dix-septième session de la Commission du développement durable aura la responsabilité importante de formuler des recommandations pour surmonter la crise alimentaire et réduire au minimum ce type de risques à l''avenir. Une analyse des raisons du renchérissement des produits alimentaires permettrait de s''attaquer au problème du manque d''investissements dans l''agriculture. Il est urgent, dans de nombreux pays en développement, d''accroître la production alimentaire et les investissements dans le développement rural et agricole, tout en donnant la priorité à la production agricole locale.

76. L''orateur dit que la Conférence de Bali sur les changements climatiques a posé les bases du futur régime international de lutte contre les changements climatiques et que le temps est venu de mettre en œuvre la feuille de route et le Plan d''action de Bali. Tous les gouvernements doivent adhérer au principe de responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés et autres grands émetteurs de gaz à effet de serre doivent tous faire de sérieux efforts pour réduire leurs émissions. Dans le même temps, il faut admettre que les pays les plus pauvres ont besoin d''un soutien accru.

77. La création du Fonds pour l''adaptation est une priorité immédiate : amener une aide essentielle aux pays les plus vulnérables, aussi bien pendant la période d''engagement que pour l''après-Kyoto. De l''avis de l''orateur, il importe donc que le Fonds soit créé sur des bases financières, institutionnelles et opérationnelles solides. La Suisse a déjà apporté une contribution conceptuelle et financière à la création du Fonds. Cela dit, la délégation de la Suisse rappelle la proposition faite par la Suisse de financer l''adaptation aux changements climatiques par un mécanisme financier sous forme de taxe sur les émissions mondiales de dioxyde de carbone, ce qui pourrait grandement contribuer à diminuer les risques de catastrophes naturelles.

78. Il est, de l''avis de l''orateur, nécessaire de poursuivre les efforts de promotion et de coordination de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes dans le cadre des négociations sur la question des changements climatiques. Le réchauffement planétaire sera incontestablement un facteur majeur dans la fréquence accrue de catastrophes naturelles, mais il est aussi important de prendre en compte d''autres sources de vulnérabilité, tels la croissance de la population, l''urbanisation sauvage et les dommages subis par les écosystèmes.

79. L''orateur estime nécessaire de renforcer les mécanismes de la Stratégie internationale tant au niveau de la gouvernance du système que de la mise en œuvre nationale. La délégation suisse encourage le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles

et ses partenaires à mettre en place des mécanismes souples adaptés aux différentes situations géographiques. Les efforts ayant pour objet de réduire les risques de sécheresse et d''améliorer la sécurité alimentaire, par exemple, doivent être conjugués aux efforts de lutte contre la désertification, de préservation de la diversité biologique et d''adaptation aux changements climatiques.

80. Une hausse substantielle des investissements dans le Cadre d''action de Hyogo suppose que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes puisse avoir accès aux contributions des partenaires du développement et aux Fonds pour l''adaptation aux changements climatiques. Il faut également encourager davantage les partenariats publics et privés. Les institutions partenaires dans la Stratégie doivent poursuivre leurs efforts de coordination grâce à un programme d''action commun et mettre suffisamment de ressources à disposition pour atteindre les objectifs du Cadre d''action de Hyogo.

81. L''orateur estime nécessaire de renforcer la capacité du PNUE de formuler de grandes orientations et de fournir des conseils pratiques afin que le Programme puisse continuer de jouer un rôle important dans la gouvernance environnementale au niveau international. La délégation suisse se félicite de l''engagement du PNUE à renforcer sa gestion axée sur les résultats. De ce point de vue, la stratégie à moyen terme du PNUE est un point de départ important pour déterminer le programme de travail de cette institution. La délégation suisse se félicite aussi de la détermination du PNUE à promouvoir un régime international cohérent pour les produits chimiques et les déchets dangereux. L''orateur conclut que ce sont des domaines dans lesquels le PNUE détient des compétences et un savoir-faire essentiels qui lui permettront de contribuer largement à la formulation du cadre général voulu en faveur du développement durable.

82. **M. Vickery** [Observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)] dit que l''action de la Fédération en matière de développement durable est de réduire et gérer les risques tout en améliorant les capacités de résistance des populations. Lors de la trentième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les gouvernements et autres parties prenantes ont exprimé leur soutien à cette démarche, y compris les efforts déployés en réponse aux changements climatiques, en adoptant une déclaration intitulée « » Ensemble pour l''humanité » ». Les gouvernements ont également décidé lors de cette manifestation d''inclure les questions liées aux changements climatiques dans l''ordre du jour de leurs comités nationaux respectifs de gestion des catastrophes et de collaborer avec la FICR à la définition de la voie à suivre pour leurs pays et leurs régions.

83. L''orateur rappelle que les stratégies de gestion des risques jouent un rôle crucial dans l''action de la FICR visant à lutter contre les changements climatiques. C''est ainsi que la Croix-Rouge vietnamienne, au cours de la dernière décennie, a planté quelque 175 kilomètres carrés de mangroves le long du littoral national sur près de 200 kilomètres, permettant ainsi d''améliorer les moyens de subsistance d''environ 7 750 familles et de nettement renforcer leur capacité de résistance aux changements climatiques. Le Programme de développement communautaire de la Société de la Croix-Rouge népalaise est un autre exemple de lutte contre les changements climatiques, offrant une démarche différente, qui vise à s''attaquer aux risques sanitaires auxquels sont exposées les personnes les plus vulnérables de la société népalaise, les femmes et les enfants en particulier, et à améliorer leur position sociale. Ces deux exemples montrent comment intégrer le principe de durabilité au sein des populations via des programmes qui préservent la dignité des gens et leur donnent les moyens de contribuer efficacement à leur propre prospérité et à la réalisation des OMD.

84. L''intégration de la gestion du risque dans les programmes d''adaptation exige non seulement de modifier les politiques mais également les mentalités. La FICR a donc décidé de réunir une Équipe spéciale interinstitutions chargée de fournir des informations notamment sur l''adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe en prévision de la Conférence sur les changements climatiques prévue à Copenhague en 2009. Dans ce but, la FICR œuvrera, lors de la prochaine Conférence de Poznań, pour que d''autres acteurs au niveau communautaire prennent des engagements beaucoup plus forts en faveur du développement durable. La FICR espère également, conclut l''orateur, que les gouvernements s''engageront résolument à soutenir les programmes communautaires.

La séance est levée à 18 h 5.